

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DASES 270 Subvention (12.000 euros) à l'association Générations Cobayes (3e).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13, L2511-14;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention à l'association Générations Cobayes (3e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 12.000 € est attribuée à l'association Générations Cobayes (SIMPA 15765 - dossier 2019_04280), c/o MIE 50 rue des Tournelles 75003 Paris, au titre de l'exercice 2019.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO